

### Plus de 100 cas d'enlèvements de personnes et d'extorsion par mois...

- Les enlèvements contre rançon : une forme de criminalité devenue quotidienne. Même en l'absence de statistique officielle permettant de les quantifier, la presse rapporte plus d'une centaine de cas d'enlèvements de personne chaque mois à travers la planète. Et il ne s'agit que de la face visible de l'iceberg...
- La mondialisation est une réalité : la plupart des sociétés sont aujourd'hui concernées par les échanges commerciaux aux quatre coins du globe, impliquant autant de différences de langage, d'usage professionnels ou non, et de modèles économiques. Le marché global a favorisé l'essor de déplacements dans des zones jusqu'alors inconnues des circuits d'échange traditionnels. Dans nombre de ces zones, les voyageurs d'affaire étrangers peuvent représenter une « valeur économique » pour l'industrie criminelle.

### La nécessité d'une gestion de crise performante

- La qualité de la négociation est cruciale : même si chaque incident est différent par nature, sa gestion par un consultant expérimenté limitera son coût tant sur le plan financier qu'humain. Plus important que tout en effet, les chances pour la victime de s'en sortir indemne et de façon rapide ne seront que plus largement augmentées grâce aux conseils de négociateurs professionnels. Seul un petit nombre de consultants à travers le monde possèdent les qualités et l'expérience requise pour gérer ce type d'événement. Accéder à leurs services lorsque l'on a besoin d'eux n'est pas garanti...

### Un impact certain sur l'entreprise

- Les enlèvements contre rançon, détentions arbitraires, extorsions de fonds sont autant de facteurs de risque pour l'activité d'une société. Lorsque ces incidents surviennent, la première victime « collatérale » est la société : absence d'une personne clé, rappel de produits massif voire fermeture d'une branche de son activité sont autant de facteurs de risque pour sa pérennité.
- Des conséquences financières directes pouvant être très importantes : paiement d'une rançon, renforcement des mesures de sécurité, frais de déplacement et d'hébergement sur de longues semaines mais également indemnisation des salaires : durant un enlèvement ou une détention arbitraire, l'entreprise devra verser non seulement le salaire de la victime mais également supporter celui de son remplaçant et dans bien des cas également celui d'un proche devant participer aux négociations.
- Et des conséquences indirectes qui ne doivent pas être sous-estimées : pendant ces événements qui peuvent durer des mois, c'est une grande partie de l'énergie de la société qui est détournée de son activité. Il n'y a pas de durée moyenne dans la résolution des cas d'enlèvement, d'extorsion ou de détention arbitraire. Cela peut prendre des jours, des semaines voire des mois qui vont requérir la concentration de la Direction de la société si une équipe de gestion de crise bien préparée n'a pas été mise en place dans l'entreprise.

### La société peut être tenue responsable

- La libération d'un collaborateur pris en otage ne marque pas toujours la fin de l'incident pour la société. Il est en effet fréquent que le salarié victime d'un enlèvement ou sa famille poursuive son employeur pour manquement à ses obligations d'information et de prévention sur les risques encourus dans le pays où il s'est rendu en mission professionnelle. Les frais de défense engagés par la société, le coût d'une transaction amiable ou les condamnations rendues par les tribunaux peuvent avoir un impact sur la situation financière de l'entreprise mais également sur son image.
- Une menace d'extorsion, divulguée ou non au grand public, peut avoir des conséquences financières sur l'entreprise ainsi qu'un impact destructeur sur son image.

# Enlèvement Extorsion 5 Raisons de vous assurer

## Anticiper pour mieux réagir

- Minimiser les risques est une priorité : dans la plupart des cas d'enlèvement, le manque de préparation et de mesures de prévention étaient le premier facteur de risque. Il est du devoir de la Direction d'une entreprise de préparer ses collaborateurs efficacement en leur apportant des connaissances sur les risques, les usages et le comportement à adopter lorsque l'on se déplace à l'étranger et particulièrement dans certaines zones à risque.
- Les logiciels de prévention des risques ont un coût élevé : bien préparer ses salariés afin de rendre plus sûrs leurs déplacements professionnels dans des endroits parfois sensibles est à la fois onéreux et prend du temps. L'aide apportée par un système d'information performant est malgré tout limitée dans sa portée et viendra grever le budget de la société.

### Contact Souscription :

**Marc D'AMECOURT** - Tel : 01 49 02 44 56

[marc.damecourt@aig.com](mailto:marc.damecourt@aig.com)

## Directions Régionales

### Bordeaux

**Virginie DU PARC LOCMARIA**

Tel : 05 57 35 98 14

[virginie.duparc@aig.com](mailto:virginie.duparc@aig.com)

### Lille

**Augustin SALMON**

Tel : 03 28 53 58 69

[augustin.salmon@aig.com](mailto:augustin.salmon@aig.com)

### Nantes

**Patrice ROBIN**

Tel : 02 40 89 17 18

[patrice.robin@aig.com](mailto:patrice.robin@aig.com)

### Paris

**Daniel GOLDMAN**

Tel : 01 49 02 44 18

[daniel.goldman@aig.com](mailto:daniel.goldman@aig.com)

### Lyon

**Thomas COTTIN**

Tel : 04 78 38 74 39

[thomas.cottin@aig.com](mailto:thomas.cottin@aig.com)

### Strasbourg

**Benedicte EBENER**

Tel : 03 88 52 81 40

[benedicte.ebener@aig.com](mailto:benedicte.ebener@aig.com)

### Apporteurs de Proximité

**Valérie CASBONNE**

Tel : 09 69 39 93 93

[apporteur.proximite@aig.com](mailto:apporteur.proximite@aig.com)